



MUNICIPALITÉ DE FRELIGHSBURG

AVIS PUBLIC



ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 188-07-2026 SUR LA GESTION CONTRACTUELLE

Veillez prendre avis que le 3 août 2026, lors de la tenue de la séance ordinaire, le conseil de la municipalité de Frelighsburg a adopté par résolution le règlement N° 188-07-2026 sur la gestion contractuelle.

Le règlement N° 188-07-2026 a pour objet de prévoir des mesures relatives à la gestion contractuelle pour tout contrat qui sera conclu par la Municipalité, incluant certaines règles de passation des contrats pour les contrats qui comportent une dépense d'au moins 25 000 \$, mais inférieure au seuil de la dépense d'un contrat qui ne peut être adjugé qu'après une demande de soumissions par procédure ouverte en vertu de l'article 29 de la *Loi sur les contrats des organismes municipaux*, ce seuil étant, depuis le 1er janvier 2026, de 139 000 \$, lequel seuil est ajusté selon l'inflation.

Une copie du règlement est disponible pour consultation sur le site web de la municipalité, ainsi qu'au 2, place de l'Hôtel-de-Ville, à Frelighsburg. Une copie pourra en être délivrée moyennant paiement des droits exigibles suivant le tarif prescrit.

DONNÉ À FRELIGHSBURG, CE CINQUIÈME JOUR DU MOIS D'AOÛT DEUX MILLE VINGT-SIX.

Maike Storks
Directrice générale adjointe,
Greffière adjointe